

# TARIFS 2013-2014



Nombre de judoka	Cotisation club	Paiement en 3 chèques	Paiement en 8 chèques
1 pers	185 €	1 x 65 € + 2 x 60 €	1 x 24 € + 7 x 23 €

TARIFS FAMILLE			
2 pers	342 €	3 x 114 €	1 x 48 € + 7 x 42 €
3 pers	471 €	3 x 157 €	1 x 65 € + 7 x 58 €
4 pers et plus	471 € + licences supplémentaires		

Vous avez, comme les saisons précédentes, la possibilité de payer en plusieurs fois et de faire trois ou huit chèques, tous les chèques sont remis lors de l'inscription à l'ordre de "Bagnols Judo"

- ❑ pour trois chèques: Le premier encaissé fin **septembre 2013**, le deuxième fin **décembre 2013** et le troisième fin **mars 2014**,
- ❑ pour 8 chèques, ils seront encaissés un par mois, le premier fin septembre.

**Pour les paiements en espèces, la totalité de la cotisation sera versée à l'inscription.**

***IMPORTANT !*** Les tarifs proposés sont un forfait annuel, que les judokas viennent à un ou à tous les cours proposés par semaine. En cas d'abandon en cours d'année, la cotisation ne sera pas rendue sauf cas de force majeure (*problème médical, déménagement ...*).

Une partie de la cotisation pourra être réglée en coupons sport délivrés par l'ANCV ou / et en chèques « loisirs » délivrés par la Caisse des Allocations Familiales ainsi que en « chèques vacances ».

Une facture pourra vous être fournie sur simple demande.

## **PARRAINAGE**

Un chèque de parrainage a été mis en place, afin de récompenser les judokas qui font de la « pub » pour le club.

Une remise de 25 € 00 sera faite à tout membre du club depuis une saison au moins qui parrainera un nouveau judoka.

Un chèque vous sera remis 1 mois après l'inscription du judoka parrainé si ce judoka continue le judo à Bagnols Judo. De plus plusieurs parrainages sont possibles.

Quelques restrictions :

- ❑ Les parrainages sont impossibles au sein d'une même famille (même adresse).
- ❑ Le parrainage des « Baby-judo » (né(e)s en 2008 et 2009) n'est pas valable.

Le bureau vous souhaite une bonne rentrée sportive.

Pour le bureau, Le Président  
Jean-Marie Herbet

Pour la  
6<sup>ème</sup> année